

Chapitre 37 - Produits photographiques ou cinématographiques

- 1) Le présent chapitre ne comprend ni les déchets ni les matières de rebut.
- 2) Dans le présent chapitre, le terme photographique qualifie le procédé grâce auquel des images visibles sont formées directement ou indirectement, par l'action de la lumière ou d'autres formes de rayonnement sur des surfaces photosensibles.

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
370110.00.000	Plaques et films plans, photographiques pour rayon x	CRT	05		2		2
370120.00.000	Films plans à développement et tirage instantanés	CRT	30	18	2		2
370130.00.000	Autres plaques, films plans photographiques dimension d'au- d'1 c.t. >255mm	CRT	5	18	2		2
370191.00.000	Autres plaques et films plans pour la photographie en couleur (polychrome)	CRT	30	18	2		2
370199.00.000	Autres plaque et film plan pour la photographie polychrome aut.que n°370110 à 370191	CRT	5	18	2		2
370210.00.000	Pellicules photographiques pour rayons x	CRT	05		2		2
370231.00.000	Autres pellicules polychromes, non perfor.es, largeur <=105mm pour photograp. en couleur	CRT	30	18	2		2
370232.00.000	Autres pellicules comportant une émulsion aux halogénures d'argents	CRT	30	18	2		2
370239.00.000	Pellicule, non perfor.e, d'une largeur <=105 mm autre que des n°370210 à 370232	CRT	30	18	2		2
370241.00.000	Pellicules non perfor.es, largeur >610mm, longueur >200m, pour photo couleur	CRT	30	18	2		2
370242.00.000	Pellicules non perfor.es, largeur >610mm, longueur >200m, autre que pour photo couleur	CRT	30	18	2		2
370243.00.000	Pellicules non perfor.es, largeur > 610 mm, longueur <= 200m	CRT	10	18	2		2
370244.00.000	Pellicules non perfor.es, largeur > 105 mm mais n'excédant pas 610mm	CRT	5	18	2		2
370252.00.000	Pellicules largeur <= 16 mm, longueur excédant 14m	CRT	30	18	2		2
370253.00.000	Pellicules pour diapositives, largeur >16mm et <= 35mm, longueur <= 30m	CRT	30	18	2		2
370254.00.000	Pellicules autre que pour diapo, largeur > 16mm et <=35mm, longueur <= 30m	CRT	30	18	2		2
370255.00.000	Pellicules de larg. > 16 mm mais <= 35mm et d'une longueur excédant 30m	CRT	30	18	2		2
370256.00.000	Pellicules d'une largeur excédant 35mm	CRT	30	18	2		2

Section 6 - Produits des industries chimiques ou des industries connexes

Nomenclature	Libellé	UC	TEC	TVA	RDI	DAC	DAS
370296.00.000	Pellicules d'une largeur < 35mm, et longueur < 30 m	CRT	30	18	2		2
370297.00.000	Pellicules d'une largeur < 35mm, et longueur > 30 m	CRT	30	18	2		2
370298.00.000	Pellicules d'une largeur > 35 mm	CRT	10	18	2		2
370298.00.000	Pellicules d'une largeur > 35 mm	CRT	10	18	2		2
370310.10.000	Papiers, cartons et textiles, photograph, sensibilis.s en rouleaux, larg >610mm pour l'édition	CRT	5	18	2		2
370310.90.000	Papiers, cartons, textiles photographiques en rouleau, larg >610mm, autres que pour .dition	CRT	10	18	2		2
370320.10.000	Autres Papiers et cartons pour photographie en couleur (polychrome), pour industrie	CRT	5	18	2		2
370320.90.000	Papiers pour la photographie en couleur autres que ceux destinés à l'industrie de l'.ditx	CRT	30	18	2		2
370390.10.000	Autres papiers, cartons, textilespr la photographie que ceux du 370310 à 37032010 pour l'édition	CRT	5	18	2		2
370390.90.000	Papiers, cartons, textiles pour photographie autres que du 370310 à 37039010	CRT	30	18	2		2
370400.00.000	Plaques, pellicules, films, papiers... photograph., impressionnés mais non développés	CRT	30	18	2		2
370510.00.000	Plaques et pellicules, impressionnés et développées pour la reproduction offset	CRT	5	18	2		2
370590.10.000	plaques, pellicule photographiques impressions en microfilms	TNE	30	18	2		2
370590.90.000	plaques, pellicule photographiques impressions autr qu'en microfilms	TNE	10	18	2		2
370610.00.000	Films cinema.impr.& d.vp. d'une largeur >=35mm	CRT	30	18	2		2
370690.00.000	Autres films cinéma. impressionnés et développés, que ceux du 3706	CRT	30	18	2		2
370710.00.000	Emulsions pour la sensibilisation des surfaces à usages photographiques	CRT	30	18	2		2
370790.00.000	Autres préparations chimiques pour usages photographiques autres que ceux du 370710	CRT	5	18	2		2